

ENTRE NOUS



Depuis le 1^{er} juillet 2024, Erilia et Logirem ont fusionné. Erilia est désormais la 4^e Entreprise Sociale pour l'Habitat en France. Avec un patrimoine de 90 000 logements et 190 000 personnes logées, nous avons pour ambition d'avoir un impact encore plus grand sur votre qualité de vie et votre satisfaction.

Cette fusion n'a aucun impact sur votre bail ; vos contacts et interlocuteurs sont inchangés.

Le nouvel Erilia, c'est plus d'impacts ensemble !

ENQUÊTE DE
SATISFACTION

Afin de répondre au mieux à vos besoins, notre enquête de satisfaction annuelle vient de s'achever pour évaluer la qualité de nos services en matière d'équipements du domicile, des travaux de réparation, de prestations de ménage et d'entretien de votre résidence, de la qualité de vos échanges avec nos équipes de proximité, etc. La société Aviso était mandatée pour réaliser cette enquête auprès d'un panel de locataires.

Merci à toutes celles et ceux qui ont accepté de répondre à cette enquête.

À bientôt pour les résultats !



PRÈS DE CHEZ VOUS

La Rochelle (17)

Un logement qui change la vie

Trouver un logement social n'est pas toujours facile. Pham, nouveau locataire Erilia, a souhaité partager son expérience avec nous. « *J'ai eu beaucoup de mal à trouver un logement adapté à mes besoins* » raconte Pham. En contactant Erilia, il ne s'attendait pas à un dénouement rapide. « *J'ai déposé une demande de logement social, sans trop y croire... mais Erilia a accepté ma candidature rapidement* » explique-t-il. Grâce à l'attribution de ce logement spacieux et confortable, Pham peut poursuivre sereinement ses recherches à l'Université de La Rochelle. Sa famille, qui l'a rejoint depuis, s'est également bien installée. Chez Erilia, nous avons à cœur de rendre le logement accessible à tous, et nous sommes fiers d'avoir pu aider cette famille à démarrer une nouvelle vie à La Rochelle !



Bayonne (64)

La première résidence Erilia à Bayonne !

Erilia est ravie d'accueillir ses premiers locataires bayonnais dans la toute nouvelle résidence Artzaïna. Ce projet, qui allie logements sociaux et intermédiaires, marque la première réalisation d'Erilia sur la commune. La résidence se compose de deux entrées de bâtiments et offre 49 places de stationnement. En plus des logements, deux commerces s'installeront au rez-de-chaussée.

Pour célébrer cette première implantation, une inauguration avec les habitants est prévue le 5 décembre.

Charente Maritime (17)

Zoom sur notre partenariat avec Tremplin 17

Depuis septembre, Erilia collabore avec l'association Tremplin 17 pour prévenir les impayés et les expulsions dans le sud de la Charente-Maritime, notamment à Royan et Marennes-d'Oléron. Ce partenariat inédit dans la région permet d'accompagner une centaine de locataires vulnérables en leur offrant un accompagnement social et financier personnalisé, essentiel à leur quotidien. Financé en partie par la préfecture, ce projet vient renforcer l'engagement d'Erilia envers ses résidents les plus fragiles.

BIEN VOUS ASSURER

Avez-vous pensé à mettre à jour votre attestation d'assurance habitation ?

La loi vous impose en qualité de locataire de vous assurer pour vos risques locatifs dès votre entrée dans le logement. Tous les ans, vous devez justifier que vous êtes assurés en nous envoyant une attestation d'assurance multirisques habitations.

Si vous ne respectez pas votre obligation, Erilia souscrit une « assurance pour compte » à votre place, qui sera facturée sur votre loyer. ATTENTION, l'assurance pour compte d'Erilia ne remplace pas un contrat d'assurance

multirisques habitation. Elle ne couvre ni vos biens personnels, ni votre responsabilité civile vie privée. Cette garantie ne couvre que les dommages causés au bâtiment et aux voisins en cas d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux. Elle ne couvre pas non plus votre véhicule en cas d'incidents qui pourraient survenir dans votre garage.

Transmettez votre attestation d'assurance Multirisques habitation à votre gestionnaire d'immeubles, à votre agence en version papier ou par e-mail ou directement via votre espace client en ligne.

BON À SAVOIR

Le nettoyage c'est nous, la propreté c'est vous !

La propreté des parties communes de votre résidence est un point important de votre confort quotidien. Nos prestataires sont mobilisés pour assurer un service de qualité et nous intensifions également les contrôles qualité de leurs prestations de nettoyage. Pour préserver la propreté des parties communes, nous comptons aussi sur vous. Vos ordures ménagères doivent être enfermées dans des sacs plastiques et déposées dans les conteneurs

dédiés. Pensez à refermer les couvercles des poubelles pour éviter la présence de nuisibles (rats, blattes, mouches). N'oubliez pas d'utiliser les bacs de tri pour recycler vos déchets plastiques et verre. Enfin, pour les meubles et l'électroménager dont vous n'avez plus l'utilité, déposez-les en déchetterie. Pour la propreté de votre résidence, adoptez tous ces réflexes!



CLAIR ET NET Demande de mutation: comment ça marche?

Vous occupez un logement social et souhaitez déménager ? Découvrez comment être éligible à une demande de mutation.



Étape 1 : Les règles à respecter

- Être à jour du paiement de votre loyer et de vos charges
- Disposer d'une assurance logement à jour
- Conserver votre logement actuel dans un bon état d'entretien
- Occuper votre logement actuel dans le respect des règles en vigueur.

Étape 2 : Les démarches à effectuer

- Enregistrer une demande de logement social sur demande-logement-social.gouv.fr afin d'obtenir un numéro unique d'enregistrement
- Envoyer un courrier à votre agence Erilia expliquant les motifs de votre demande de mutation, accompagné du numéro unique d'enregistrement de votre demande. Veillez à bien préciser au moins deux zones géographiques souhaitées.

Étape 3 : Instruction de la demande

Erilia s'engage à étudier toutes les demandes de mutation. **Elles sont soumises à des critères d'éligibilité, de priorité et d'un passage en commission d'attribution. Elles dépendent également du nombre de logements sociaux disponibles sur la zone de recherche sélectionnée.** Notez que d'autres bailleurs sociaux peuvent vous proposer un logement social et que les délais d'attente pour une mutation, même prioritaire, peuvent être longs.

Les situations priorisées :

- Apparition d'un handicap, d'un problème de santé, ou d'une perte de mobilité pour laquelle votre logement actuel ne serait plus adapté
- Modification de votre composition familiale à la suite de laquelle votre logement ne serait plus adapté : naissance d'un enfant, départ de vos enfants majeurs, séparation...
- Difficulté sociale ou financière

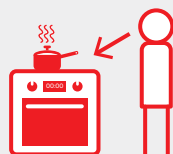
4 ASTUCES POUR... prévenir des incendies domestiques



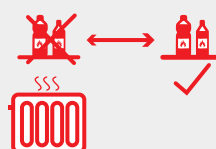
1 Rangez les allumettes, briquets et bougies hors de portée des enfants.



2 Ne surchargez pas les installations électriques.



3 Gardez toujours sous surveillance un appareil de cuisson, le fer à repasser, le lisseur pour les cheveux...



4 Stockez les produits combustibles loin des sources de chaleur...

 En cas d'incendie, appelez les pompiers (18 ou 112) et suivez leurs conseils.